



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS DU LUNDI 6 OCTOBRE 2025

DECISIONS

Le Conseil communal décide :

Concernant l'Arrêté d'imposition 2026

- 1) De fixer, pour l'année 2026, le taux d'imposition à 74% pour le chiffre 1 de l'arrêté, les taux des autres rubriques restant inchangés
- 2) D'adopter cet arrêté d'imposition pour l'année 2026 seulement

Concernant la révision des statuts du Triage Mèbre-Talent (préavis 07/25)

- D'adopter les statuts du Groupement Forestier Mèbre-Talent et par là en devenir membre.

Concernant la modification de l'annexe au Règlement communal sur l'épuration des eaux (préavis 09/25)

- D'approuver la modification de l'article 6 de l'annexe au Règlement communal sur l'évacuation des eaux avec effet au 1^{er} janvier 2025.

Ainsi délibéré en séance du lundi 6 octobre 2025

Le Président

Stéphane Ayer

La Secrétaire

Alexandra Piot-Venizelos